VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION
N° 2012-06-28

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 juin 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE , M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ, M. Olivier COLLO (pouvoir de Mme Martine ARNAL) M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET), M. Jean-Luc PESSEY, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir de M. Kamel EL FEDIL), M. Pierre Yves-STUCKI (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET (pouvoir de Mme Nathalie KRAMER), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Daniella TROCHU, M. Guy HEMET (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTE (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés : M. Michel COLIN, M. Philippe NOYER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Martine ARNAL (pouvoir à M. Olivier COLLO), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Kamel EL FEDIL (pouvoir à Mme Roselyne LECOMTE), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Pierre Yves-STUCKI), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER (pouvoir à M. Marc EMONET), M. Frédéric BUONO, M. Erik LINQUIER, Mme Dana SOLECKI (pouvoir à M. Guy HEMET), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel SAPORTA, M. François LAMBERT, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), M. Michael THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Pierre Yves-STUCKI

Date de convocation : 19 juin 2012
Date d'affichage de la convocation : 19 juin 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 54

N° de l'ordre du jour :
2012.06.28 : Seconde délibération sur le Programme Local de l'Habitat intercommunal et transmission aux Préfets.

PREF 78
DOC 12

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14

❑ **M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu l'article L. 5216-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2002 portant création de la communauté de communes du « Grand Parc » ;

Vu l'arrêté pris conjointement par les Préfets des Yvelines et de l'Essonne en date du 17 décembre 2009 portant transformation de la communauté de communes de Versailles Grand Parc en communauté d'agglomération à la date du 1er janvier 2010 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L. 302-1 et suivants et R302-1 et suivants précisant le contenu, les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des Programmes Locaux de l'Habitat ;

Vu la délibération n°2010.05.11 du Conseil communautaire en date du 25 mai 2010, engageant la procédure d'élaboration du second Programme Local de l'Habitat de Versailles Grand Parc ;

Vu le porter à connaissance transmis par les services de l'Etat en date du 18 octobre 2010 ;

Vu la loi 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu la territorialisation des objectifs de logements transmis par le préfet de la région Ile-de-France dans son courrier du 29 juillet 2011 ;

Vu la délibération n°2011.10.17 du Conseil communautaire en date du 5 octobre 2011 sur la territorialisation des objectifs de logements ;

Vu la délibération n°2012.04.01 du Conseil communautaire en date du 11 avril 2012 sur l'approbation du projet du second Programme Local de l'Habitat de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc 2012-2017 ;

Vu le projet de Programme Local de l'Habitat pour la période 2012-2017, consultable au siège de Versailles Grand Parc ;

La loi Engagement National pour le Logement du 13 juillet 2006 rend obligatoire les PLH pour toutes les intercommunalités compétentes en matière d'habitat de plus de 50 000 habitants et comportant une ville centre de plus 15 000 habitants.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est concernée par ces dispositions. Elle est donc chargée d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre le PLH.

Ce document définit les objectifs et les principes visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser la mixité sociale et résidentielle et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

L'intercommunalité s'est dotée, en février 2006 de son premier PLH. Celui-ci est arrivé à échéance le 31 décembre 2011.

Compte tenu des évolutions législatives et soucieux de poursuivre les dynamiques engagées, le Conseil communautaire a lancé le 25 mai 2010, la procédure d'élaboration de son second PLH qui s'étend sur la période 2012-2017.

L'Etat, sollicité conformément à la procédure, a fait parvenir un porter à connaissance le 18 octobre 2010.

La rédaction de ce document, conduite par les services de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, s'est déroulée en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs de l'habitat. Ainsi, entre le mois d'octobre 2010 et le mois de mars 2012 ont été organisées plusieurs rencontres avec les communes, des groupes de travail avec les différents partenaires et un séminaire Habitat.

En date du 11 avril 2012 le Conseil communautaire a arrêté par délibération n°2012.04.01 le projet du second Programme Local de l'Habitat de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc 2012-2017.

Ce projet a ensuite été soumis aux communes de Versailles Grand Parc. Les communes de Toussus-le-Noble et de Viroflay ont émis un avis favorable. L'avis des communes ne s'étant pas prononcées dans le délai des 2 mois est réputé favorable.

Au vu de ces avis, il vous est proposé de délibérer à nouveau sur le projet de PLHI arrêté le 11 avril 2012 puis de le transmettre aux services de l'Etat qui saisiront le Comité régional de l'habitat.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) *après avoir pris connaissance de l'avis des communes de Versailles Grand Parc, approuve à nouveau le projet du second Programme Local de l'Habitat, qui comprend :*
   - *un diagnostic,*
   - *un document orientations,*
   - *un programme d'actions ;*

2) *autorise le Président à transmettre le PLHI à monsieur le représentant de l'Etat dans la Région.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 54
Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Alain FAUVEAU

Directeur Général des Service

PREF. 78
05.07.12